



Bulletin d'adhésion PAYSAN à l'Association des AMAP d'Armorique et à la charte des AMAP année 2019

Préambule :

Les AMAP, ou Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, sont nées, en 2001 en France, d'une prise de conscience citoyenne face à la situation de crise importante dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.

Les AMAP réunissent des paysans et des groupes de consommateurs selon les clauses inscrites dans la Charte des AMAP, annexée au règlement intérieur.

Nous, soussigné,

paysan

Non de l'exploitation :

Production :

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Groupes de consommateurs partenaires :

Nombre de paniers :

1. Reconnaissons avoir lu l'objet et le mode de fonctionnement définis par les statuts et le règlement intérieur des AMAP d'Armorique et y adhérons

Nous nous engageons, dans la mesure du possible, à assister aux Assemblées Générales du réseau, ou à voter par correspondance ou à donner notre pouvoir (2 pouvoirs maximum par personne) afin que soient atteints les quorum nécessaires pour que les décisions des AG soient valides.

Joignons un chèque d'adhésion pour l'année civile 2019 :

- 1 Amap desservie = 20 €
- 2 Amap desservies = 35 €
- 3 Amap desservies = 45 €
- 4 Amap desservies = 55 €

qui nous donne droit de vote dans notre collège.

2. Reconnaissons avoir lu la charte des AMAP, et en acceptons tous les termes et principes.

Si nous ne sommes pas d'accord avec ces engagements, nous adhérons comme sympathisant des AMAP et cessons d'utiliser comme dénomination le terme Paysan en AMAP.

Fait à _____, le _____

Nom et fonction signataire :

Signature :

Association des AMAP d'Armorique

MCE – 48 Bd Magenta
35000 RENNES

site : amap-armorique.org
contact@amap-armorique.org 06 42 02 12 08